



Saint-Denis, le 28 Juin 2007

Centre Hospitalier Départemental

**AVIS DE CONCOURS SUR TITRES POUR LE RECRUTEMENT:  
➤ D'UN INGENIEUR HOSPITALIER SUBDIVISIONNAIRE**

-----

Un concours sur titres sera organisé par le **Centre Hospitalier Départemental Félix Guyon** de Saint-Denis de la Réunion, dans les conditions fixées à l'article 5-I(1, a) du décret n° 91-868 du 5 septembre 1991 modifié portant statuts particuliers des personnels techniques de la fonction publique hospitalière, en vue de pourvoir 1 poste d'ingénieur hospitalier subdivisionnaire, branche informatique.

Peuvent être admis à participer au concours les candidats remplissant les conditions de l'article 5 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires. Ils doivent posséder un des titres ou diplômes requis par l'arrêté du 23 octobre 1992 modifié fixant la liste des titres ou diplômes permettant l'accès au concours sur titres d'ingénieur hospitalier.

Peuvent également faire acte de candidature les ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen remplissant les conditions prévues à l'article 5bis de la loi du 13 juillet 1983 précitée titulaires d'un titre ou diplôme délivré dans l'un de ces Etats et correspondant à l'un des titres ou diplômes de l'arrêté du 23 octobre 1992 précité.

L'assimilation d'un diplôme européen avec l'un des titres ou diplômes de l'arrêté du 23 octobre 1992 pour l'application du décret du 5 septembre 1991 précité devra préalablement être reconnue par la commission prévue par le décret n°94-616 du 21 juillet 1994 modifié relatif à l'assimilation, pour l'accès aux concours ou examens de la fonction publique hospitalière, de titres ou diplômes délivrés dans d'autres Etats membres de la Communauté européenne ou dans un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.

Les demandes d'admission à concourir doivent parvenir, un mois au moins avant la date du concours sur titres, par écrit (le cachet de la poste faisant foi), au directeur du Centre Hospitalier Départemental Félix Guyon, Direction des Ressources Humaines – 97405 SAINT DENIS CEDEX, auprès duquel peuvent être obtenus tous les renseignements complémentaires pour la constitution du dossier, les date et lieu du concours.

**AFFICHAGE : - ETABLISSEMENT  
- PREFECTURE  
- LES SOUS PREFECTURES**

**INSERTION : RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
DE LA PREFECTURE**